



20.4252

**Motion Sommaruga Carlo.
Rechtlicher und technischer
Schutzmechanismus gegen
die extraterritorialen Auswirkungen
der unilateralen Sanktionen
von Drittstaaten**

**Motion Sommaruga Carlo.
Pour un bouclier légal et technique
contre les effets extra territoriaux
de sanctions unilatérales
d'Etats tiers**

Ordnungsantrag – Motion d'ordre

CHRONOLOGIE

STÄNDERAT/CONSEIL DES ETATS 17.12.20 (ORDNUNGSANTRAG - MOTION D'ORDRE)

Ordnungsantrag Gmür-Schönenberger

Zuweisung der Motion 20.4252 an die zuständige Kommission zur Vorprüfung.

Motion d'ordre Gmür-Schönenberger

Transmettre la motion 20.4252 à la commission compétente pour examen préalable.

Gmür-Schönenberger Andrea (M-CEB, LU): Es geht hier um die Schaffung eines rechtlichen und technischen Schutzmechanismus für Wirtschaftsakteure mit ideellem Charakter und Zweck, vor allem aber auch um NGO. Sie alle sollen vor extraterritorialen Auswirkungen unilateraler Sanktionen von Drittstaaten geschützt werden. Es handelt sich hier um eine ausserordentlich komplexe Thematik. Einerseits geht es um Sanktionen anderer Länder gegenüber Drittstaaten und um die Situation von Auslandschweizerinnen und Auslandschweizern, andererseits geht es um die Rolle und Funktion von NGO. Gerade nach dem letzten Abstimmungswochenende sind auch die NGO etwas unter Druck geraten; zu dem Thema gibt es weitere Vorstösse.

Ich beantrage Ihnen, diesen Vorstoss an die zuständige Kommission zu überweisen, damit man die ganze Problematik ganzheitlich betrachten und generell prüfen kann, wo und wie man Verbesserungen anbringen kann.

Ich danke Ihnen für die Zustimmung zu meinem Antrag auf Überweisung an die zuständige Kommission.

Sommaruga Carlo (S, GE): Je remercie Mme Gmür d'avoir déposé cette proposition de renvoi en commission. Je pense que le sujet mérite effectivement qu'on l'approfondisse.

La Suisse n'est pas le seul pays à se trouver dans la situation où des mesures sont prises par des puissances pour sanctionner l'un ou l'autre Etat de manière unilatérale, ceci sans passer par l'ONU, sans passer par l'OSCE. On arrive alors à des situations où l'on peut sanctionner des associations à but non lucratif, mais aussi des entreprises engagées dans les pays qui sont sanctionnés par ces puissances. Cela permet dès lors d'obtenir des effets non seulement en Suisse, mais aussi en Europe et dans les pays de l'AELE.

Dans le cadre des travaux en commission, il serait intéressant de pouvoir examiner quels sont les dispositifs qui ont été mis en place par l'Union européenne et par les autres Etats afin de pouvoir aller de l'avant. Il faudra peut-être approfondir et examiner si le modèle d'accord humanitaire élaboré dans le cadre des relations avec l'Iran peut également être développé dans d'autres circonstances.

Je vous prie donc de bien vouloir suivre la proposition de renvoi en commission.



AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Ständerat • Wintersession 2020 • Dreizehnte Sitzung • 17.12.20 • 08h15 • 20.4252
Conseil des Etats • Session d'hiver 2020 • Treizième séance • 17.12.20 • 08h15 • 20.4252



AB 2020 S 1431 / BO 2020 E 1431

Angenommen gemäss Ordnungsantrag Gmür-Schönenberger
Adopté selon la motion d'ordre Gmür-Schönenberger

